

La réponse de M. le Président de la République
Abbé Fulbert Youlou.

Monsieur le ministre,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Excellences,
Messieurs les députés,
Messieurs,

Lorsque, le 28 juillet 1960, dans cette enceinte, les représentants élus de la République du Congo se sont dressés unanimes dans un même élan d'enthousiasme pour ratifier par acclamations les accords de transfert des compétences communes qui nous rendaient ainsi indépendants, nous avons tous été étreints d'une juste fierté en même temps que d'une émotion profonde.

Comment aurions-nous pu demeurer insensibles quand nous voyons se réaliser le désir le plus noble et le plus cher de tout un peuple ?

Comment ne pas être émus en constatant le réalisme de cette France amie qui a su nous conduire à la plénitude de la souveraineté, dans l'estime et l'affection, affermissant nos pas dans la conduite des affaires, sans réticence, ni arrière-pensée, sachant bien que sa place auprès de nous est d'abord assurée par les sentiments que nous portons et continuerons à lui porter.

Nous avons conscience, Messieurs, de nos responsabilités ; nous savons qu'elles s'accroîtront à la mesure des droits nouveaux et totaux que nous acquérons aujourd'hui au terme d'une évolution économique, sociale, politique qui s'étend sur plus de trois quarts de siècle.

Il serait sans doute d'un intérêt certain et d'un enseignement fructueux de retracer cette histoire récente de notre pays, depuis que se sont noués les liens entre la France et le Congo. Ces années ont pu sembler à certains s'écouler parfois bien lentement mais que sont cependant quelques lustres dans la vie d'une nation ? Je me bornerai à proclamer ici que les vives lumières répandues durant cette période ont à jamais éclipsé pour nous les ombres qui étaient apparues çà et là et qui, d'ailleurs, vous avaient été sensibles autant qu'à nous.

Des « Grandes compagnies » depuis longtemps d'ailleurs disparues, que les circonstances avaient pu autoriser, nous ne retenons que les vastes plantations existantes ou en voie de création ; nous sommes fiers de notre chemin de fer, de notre port, de nos ouvrages d'art ; nous inscrivons comme une des plus réelles valeurs de notre patrimoine le haut degré de scolarité que vous nous avez légué et qui nous permet maintenant d'asseoir sûrement la formation de nos élites. Nous n'apprécions pas moins la structure économique déjà efficace que le secteur privé a fondé ici.

Nous portons enfin à notre actif les grandes espérances que demeurent pour nous le barrage du Kouilou, la zone franche de Pointe-Noire et dont nous savons que vous contribuerez à les faire aboutir car, d'ailleurs, elles renforceront votre position à nos côtés.

Sur le plan humain, nous considérons que Savorgnan de Brazza fait tout autant parti de notre propre histoire que de celle de la France. La parole si humaine de de Brazza proclamant — parlant du drapeau tricolore — : « Tous ceux qui le touchent sont libres » demeure inscrite dans nos mémoires et nous sommes non moins fiers que sur sa tombe on ait pu graver : « Sa conscience est pure de sang ». Savorgnan de Brazza est mort à la tâche pour avoir voulu poursuivre, même au-delà de ses forces, son œuvre de promotion humaine de ces populations congolaises dont nous sommes les propres enfants. Eboué, aussi, de si noble mémoire, si proche de nous dans sa bonté, nous a voué sa vie ; et bien d'autres encore nous ont consacré leurs existences : missionnaires, colons, instituteurs, soldats, fonctionnaires, qui demeurent toujours vivants aux cœurs de nos concitoyens. Je citerai le dernier en date pour lequel nous avons tant d'affection, Mgr Biéchy, avec qui je m'entretenais de notre cher Congo voici à peine quelques semaines.

Voilà, Monsieur le Ministre, les sentiments unanimes qui nous animent en ce jour mémorable. Voilà pourquoi nous demeurons unis, pourquoi notre entente est sans problème.

Ces sentiments ne sont plus révérentiels et je suis sûr que vous penserez avec nous qu'il est bon qu'il en soit ainsi. Il n'y a pas de colonisateurs, ni de colonisés, mais des amis liés par une estime et un respect réciproque. Vous nous avez élevés et nous vous remercions d'avoir compris que nous avions grandi et que nous atteignons notre majorité.

Vous connaissez, Monsieur le Ministre, les qualités profondes de notre peuple. J'ai toujours proclamé ma fierté d'être Congolais. Le génie de notre race se révèle au fur et à mesure de notre ouverture sur le monde. L'Afrique

veut peu à peu tenir sa place dans le concert universel après de si longs siècles de repliement sur soi-même. Maintenant, chacun a soif de voir et d'apprendre.

Mais ne nous avez-vous pas appris la valeur des échanges humains !

Dans cette recherche des rapports, dans notre volonté de développement et d'action, croyez, Monsieur le ministre, que la France conservera dans cette République du Congo, connue dans le monde entier par le lustre que vous avez su donner au nom de Brazzaville, une place spéciale dans notre affection et pour la poursuite de nos intérêts matériels et moraux.

J'ai insisté sur les responsabilités nouvelles qui sont maintenant les nôtres. Nous entendons y faire face de toutes nos forces et de toute notre volonté d'abord par ce climat d'ordre, de liberté et de compréhension dont nous

jouissons et que nous maintiendrons. Nous voulons ensuite que s'épanouissent et se concrétisent pleinement les possibilités qui doivent découler de tout un passé commun. Nous voulons enfin aller encore plus de l'avant et faire de ce pays, un pays résolument moderne, évolué, développé.

C'est dans cet esprit que nous faisons appel à tous les Congolais, de souche comme d'adoption, à nos élites, aux bonnes volontés issues de ce pays ou qui s'y rattachent pour que tous ensemble nous nous unissions pour réaliser ce but commun que nous nous assignons.

C'est pourquoi aussi nous avons été heureux de vous demander de continuer l'aide que vous nous apportez déjà et qui va être concrétisée et précisée dans les accords de coopération que nous allons signer tout à l'heure ; accords librement discutés et acceptés entre partenaires libres, égaux, et associés fraternellement dans un même idéal, une même conception humaniste, de respect et de promotion de l'individu.

Messieurs, ce soir, nous inaugurerons le monument que notre reconnaissance a voulu élever au Président de la Communauté, le général de Gaulle.

Vous me permettrez donc de me contenter maintenant de cette évocation de cette personnalité prestigieuse ; inséparable pour nous de la France, il a cependant droit chez nous à une place particulière et c'est pourquoi nous avons voulu qu'au cours de cette journée une cérémonie spéciale lui soit consacrée.

Monsieur le ministre, je vous demande de porter à la France, à son peuple, à son chef, le témoignage de notre affection et de notre reconnaissance.

Au sein de notre Assemblée nationale, image fidèle de notre volonté d'unité, de travail et de progrès, ainsi que l'atteste la devise qui préside à ses délibérations, j'accomplis l'acte officiel par lequel notre République accède à l'indépendance que nous annoncerons tout à l'heure publiquement à notre peuple et au monde.

Vive la France !

Vive le Congo !

—oOo—